



ONCIME SAS

S.A.S. au capital de 210 925,00 euros
Siège social : RUE DU 19EME DRAGON
56520 GUIDEL
R.C.S : LORIENT 813 716 487

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, bonjour

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons souhaité vous réunir en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vous trouverez ci-dessous des explications que nous compléterons lors de l'AG ou en réponse à vos questions écrites, transmises avant l'AG.

SOMMAIRE

- | | |
|---|---|
| 1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ | 6. BILAN (valeur de l'action) |
| 2. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE | 7. PROVISION POUR RETRAIT |
| 3. ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PERSPECTIVES | 8. AFFECTATION DU RÉSULTAT |
| 4. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS | 9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT |
| 5. COMPTE DE RÉSULTAT | 10. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES |

1-ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En termes d'activité photovoltaïque, l'année a été consacrée à la préparation de trois projets qui se réaliseront au cours de l'année 2024, nous l'espérons.

un projet sur magasin Biocoop à Larmor Plage (11 kWc)

un projet sur l'hôtel de ville de Lanester (24.6 kWc)

un projet sur le CIFECTT à Hennebont (235 kWc)

Ce dernier est pour nous un gros projet puisqu'il produira autant que les 8 projets déjà financés. **Cf doc joint Prod PV 2023**

Nous envisageons de faire un emprunt pour participer au financement de ce gros projet en complément de la sollicitation citoyenne que nous souhaitons toujours la plus large possible.

En termes de fonctionnement et de gouvernance, nous continuons à travailler en groupes de travail, ouverts à tous ceux qui veulent y participer.

Nous réfléchissons aussi à un mode de présidence plus collégial.

Notre démarche est de mettre en œuvre les transformations dans notre gouvernance et lorsque nous en serons satisfaits nous transcrivons ces évolutions dans un règlement intérieur.

2-ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le seul événement notable est l'ouverture d'un compte courant à la NEF, nous envisageons de clore notre compte courant au Crédit Coopératif. La raison principale est le bilan carbone de la NEF qui est bien meilleur, La NEF annonce : 121 tonnes équivalent CO2 par million d'euros investi, il n'y a pas photo !

3-ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

Les perspectives pour l'année 2024 sont de deux ordres : nous avons en projet l'installation de trois centrales photovoltaïques, d'une part, et nous réfléchissons d'autre part à la gouvernance de la SAS pour aller vers un fonctionnement plus participatif comme décrit plus haut.

4-PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent. Pour en faciliter la lecture et la compréhension vous trouverez une version allégée des comptes de la SAS, le document joint (comptes 2023 AG 2024).

Les comptes annuels se présentent toujours en deux parties, le compte de résultat qui rend compte de l'activité pendant l'année passée et le bilan qui décrit le patrimoine de la SAS au 31/12/2023

5-COMPTE DE RÉSULTAT : cf le doc joint : Comptes 2023 AG 2024

Les produits d'exploitation (chiffre d'affaires) ressortent à **44 185** euros au 31/12/2023, contre **36 508** euros pour l'exercice précédent.(+21%)

Le résultat d'exploitation s'établit à **21 052** euros, contre **12 438** euros au titre de l'exercice précédent (+ 69%).

La raison principale de la progression de notre chiffre d'affaires est un changement d'approche comptable effectuée par notre nouveau cabinet comptable : il a voulu que nos recettes correspondent effectivement à notre activité annuelle (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent !!).

Nos charges sont un peu en baisse ce qui est dû au congé maladie suivi du congé maternité de notre aide comptable, notre nouveau cabinet comptable nous a aussi coûté moins cher.

Un chiffre d'affaires plus élevé et des charges en diminution, nous avons donc un bénéfice en hausse de 69% et des impôts en hausse aussi.

Le résultat exceptionnel s'établit à **1 200** euros au 31/12/2023, contre **5 861** euros au titre de l'exercice précédent. Il s'agit de la part annuelle de la subvention régionale pour le projet Biocoop Keryado.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, **notre résultat net** se solde par un bénéfice de **19 441** euros contre un bénéfice de **15 847** euros au titre du précédent exercice.(+ 23%)

6-BILAN : cf le document joint : Comptes 2023 AG 2024

A l'actif : Les valeurs immobilisées brutes (matériel acheté) sont de **222 327** euros, une fois amorties 161 853 euros net.

NB : les amortissements sont la façon dont la comptabilité prend en compte le vieillissement du matériel.

Les créances et disponibilités nettes sont de **142 669** euros, contre **64 971** euros pour l'exercice précédent.

Nous avons comme vous le voyez un montant important en attente d'être investi.

Au passif :

On trouve les capitaux propres (**299 091€**) et lorsqu'on divise les capitaux propres par le nombre d'actions (3245) nous obtenons une valeur comptable de l'action à 89€. Mais comme vous le savez nous décidons de la valeur de vente et d'achat de l'action OnCIMè en AG pour éviter toute spéculation. **Cette année nous vous proposons une valeur de 79€.**

Le passage de 75€ en 2023 à 79€ cette année correspond à une hausse de 1 % plus l'inflation de 2023 (4,8 %), c'est-à-dire 5.8 %.

Les dettes ressortent à **5 432** euros contre **6 400** euros l'année précédente. Ce sont les impôts de l'année 2023, TVA et impôts sur les sociétés que nous paierons en 2024.

7-PROVISION POUR RETRAIT

Une partie de nos disponibilités (**45 667€**) correspond à notre provision pour retrait, somme que nous gardons en réserve pour ceux qui désireraient quitter la société, conformément à nos statuts.

8-AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous affectons une partie du résultat à la réserve légale obligatoire soit 972 euros. Une autre partie à la réserve obligatoire statutaire « fonds de développement ESS » soit 3 888 euros. Et le reste aux autres réserves, 14 581 euros en attendant de les investir.

9-DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts,

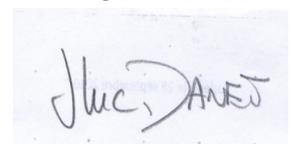
10-CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le Président, sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, précise qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature au cours de l'exercice clos le 31/12/2023.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de la gestion, pour l'exercice écoulé.

Fait à GUIDEL le 05/02/2024

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. DANET", is placed over a light blue rectangular background.